

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CL18

présenté par  
M. de Courson, Mme Sage et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par la phrase suivante :

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités de fonctionnement de cette Agence.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de l'Agence française anticorruption ne peut relever du domaine de la loi. Cet amendement prévoit donc de fixer les modalités de la création de cette Agence par décret en Conseil d'État.